



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/01/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA NEUVIEME (9^{ème}) SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'APGMV

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

- Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad
- Vu le Rapport du comité Technique des Experts en date du 23 novembre 2023
- Vu le Rapport final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : le Rapport final de la neuvième Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, tenue le 24 novembre 2023 à Abuja, République Fédérale du Nigeria, est adopté.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/02/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUES 2022

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

- VU la Convention portant création de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad ;
- VU le Rapport final de la neuvième (9^{ème}) Session du Conseil des Ministres, tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : Le Rapport d'Activités Techniques (RAT) 2022 présenté par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est adopté.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/03/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria ;

VU la Convention portant création de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte
signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

VU le Rapport final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : Le Rapport d'Exécution Budgétaire de l'exercice 2022, présenté par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est adopté.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/04/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES TECHNIQUES 2023

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

Vu Le Rapport final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : Le Programme d'Activités Techniques (PAT) 2023 présenté par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est adopté.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/05/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2023

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte
signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad ;

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres
tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : Le Budget de l'exercice 2023 présenté par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est adopté.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président


SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/06/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2023-2025

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria,

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : Le Programme Opérationnel 2023 - 2025 présenté par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est adopté sous réserve de la redéfinition des orientations stratégiques de l'Initiative.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/07/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DES EXERCICES 2019, 2020 ET 2021

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad ;

SE REFERANT au Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria,

APRES AVOIR ENTENDU les Rapports d'audit du Commissaire aux Comptes sur les Etats financiers des exercices 2019, 2020 et 2021 de l'APGMV,

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article 1er : le Conseil des Ministres approuve les états financiers des Exercices 2019, 2020 et 2021 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV),

Article 2 : le Conseil des Ministres donne quitus au Secrétaire Exécutif pour sa gestion 2019, 2020 et 2021.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/08/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'APGMV.

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad ;

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres
tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria,

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article 1er : Le Conseil des Ministres renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes Afrique Audit Conseil (AAC) pour les exercices 2022, 2023 et 2024,

Article 2 : Le Conseil des Ministres autorise le Secrétaire Exécutif à signer le contrat avec le Cabinet Afrique Audit Conseil (AAC) dans les mêmes conditions que le contrat précédent.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/09/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT REDEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2023-2025 DE L'APGMV ET STRUCTURES NATIONALES GMV POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE.

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria,

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : Les Orientations stratégiques de l'APGMV et des Structures Nationales GMV pour l'atteinte des objectifs de l'Initiative redéfinissent le Programme opérationnel 2023-2025.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président


SE. M. Balārabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للصور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/10/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT LETTRE DE MISSION CONJOINTE

Le Conseil des Ministres de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad ;

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : Une lettre de mission est délivrée à l'APGMV et aux Structures nationales GMV, en collaboration avec l'accélérateur de la GMV pour le suivi des annonces.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président


SE. M. Balārabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



انوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/11/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT ADOPTION D'UN OUTIL INCITATIF POUR RENDRE OPERATIONNELS, LES MECANISMES FINANCIERS DE LA GMV ET LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

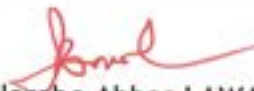
Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article Unique : Il est institué un outil incitatif pour rendre opérationnels les mécanismes financiers de la GMV et la promotion du Secteur privé.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président


SE. M. Balārabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/12/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT PORTAGE MINISTERIEL POUR L'APPLICATION DU REGLEMENT N° 2022/08/CM/APGMV/ABUJA PORTANT ANCRAGE INSTITUTIONNEL DES COALITIONS NATIONALES AUTOUR DE LA GMV ET L'OPERATIONNALISATION DE CES DERNIERES ;

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article 1 : Reconnaît que les coalitions nationales autour de la GMV constituent un mécanisme pertinent dans la mobilisation des acteurs et des secteurs, la synergie des interventions et la mutualisation des ressources dans la mise en œuvre de l'initiative de la GMV.

Article 2 : Engage les Etats membres à un portage ministériel pour l'application du Règlement N° 2022/08/CM/APGMV/ABUJA portant ancrage institutionnel des coalitions nationales autour de la GMV et l'opérationnalisation de ces dernières

Abuja, le 24 novembre 2023

**Pour le Conseil des Ministres
Le Président**

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/13/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT ACCOMPAGNEMENT DES MINISTRES EN CHARGE DE LA GMV POUR LE SUIVI DU PROGRAMME PARTICIPATIF FEM8

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenu le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article unique : Encourage les Ministères en charge de la GMV à appuyer à travers leurs allocations le processus de formulation et de mise en œuvre du programme participatif FEM8.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/14/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT RENFORCEMENT DU LEADERSHIP ET LES CAPACITES DE PERSUASION DE L'APGMV ET DES STRUCTURES NATIONALES GMV

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{ème} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenu le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article unique : le Conseil des Ministres invite l'APGMV et les Etats Membres à renforcer leur leadership et leurs capacités de persuasion pour une meilleure capitalisation des opportunités liées au Momentum actuel de l'Initiative GMV aux rencontres nationales, sous régionales et internationales.

Abuja, le 24 novembre 2023

**Pour le Conseil des Ministres
Le Président**

**SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement**



انوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5059 Nouakchott-Mauritanie Tel : +222 45 25 56 88 / Web site : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

Règlement N° 2023/15/CM/APGMV/ ABUJA

PORTANT DESIGNATION DU PAYS HOTE POUR ACCUEILLIR LA DIXIEME (10^{EME}) SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte, réuni en sa 9^{eme} Session ordinaire, le 24 novembre 2023 à Abuja au Nigéria

Vu la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte signée le 17 juin 2010 à N'Djaména au Tchad

Vu le Rapport Final de la neuvième (9^{eme}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenu le 24 novembre 2023 à Abuja en République Fédérale du Nigéria.

Adopte le Présent Règlement dont la teneur est ainsi que suit :

Article premier : Approuve la candidature de la République du Mali pour abriter la dixième (10^{eme}) Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

Article 2 : Demande au Secretariat Exécutif de l'APGMV de se mettre en relation avec la République du Mali pour assurer l'organisation de ladite Session.

Abuja, le 24 novembre 2023

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement